



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES LANDES



COMMUNE DE MESSANGES

n°2025-063

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2025

AFFAIRE N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 4

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de novembre, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTE :

Main levée ↑ ✓ Bulletin secret ↑

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- Nuls ou blancs :

Date de convocation : lundi 17 novembre 2025

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, BOUYRIE F, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U

Absents excusés : CAZES MF, VARTAVARIAN J, DABBADIE G, LAUDOUAR E

Ont donné procuration : VARTAVARIAN J à CASTAGNET P, DABBADIE G à BAMBALERE M

Secrétaire de séance : BOUYRIE F

Madame CASTAGNET Pascale 1^{ère} adjointe aux finances présente la décision modificative n°4

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65568	17 000		
657351	13 000		
60632	- 20 000		
6411	- 10 000		
Total Dépenses	0	Total Recettes	



INVESTISSEMENT :

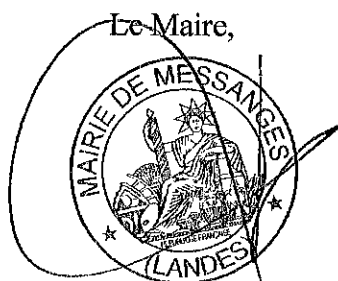
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
16878	9 790	13251	28 193
2131	- 5557		
2152	2 100		
2157	21 500	1326	2 362
2158	1 149		
2183	573		
2184	1 000		
Total Dépenses	30 555	Total Recettes	30 555

Certifié exécutoire par Hervé BOUYRIE, Le Maire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 8 décembre 2025 et de la publication le 8 décembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

A MESSANGES, le 8 décembre 2025

Ont signé Le Maire et le secrétaire de séance pour extrait conforme



Hervé BOUYRIE

Le Secrétaire de séance,

Florence BOUYRIE